

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 12 mai 2021
19 : 00 à 20 : 45

Le **12 mai 2021** à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de communes se sont réunis à la salle des Étangs à Fay-de-Bretagne, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 6 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

EUZÉNAT Philippe, LABARRE Claude, BIDET Stéphanie, PERRAY Mikaël, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LAUNAY Hélène, JOUTARD Jean-Pierre, ALLAIS Didier, CHARTIER Isabelle, PINEL Patrice, DAUVÉ Yves, LE RIBOTER Christine, BARÈS Xavier, NAUD Jean-Paul, PROVOST Isabelle, BESNIER Jean-Luc, RIVIÈRE Magali, PABOIS Chrystophe, NOURRY Barbara, CHARRIER Jean-François, MAINGUET Karine, BOISLÈVE Frédéric, HENRY Jean-Yves, GAILLARD Anne-Marie, GUILLEMIN Laurence, VEYRAND Bruno, ROYER Alain, DRION Elisa, LERAT Yvon, RENOUX Emmanuel, JAMIS Pierre-Jean, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, DARROUZÈS Didier.

Pouvoirs :

LE PISSART Claudine donne pouvoir à OUVRARD François,
VEYRAND Bruno donne pouvoir à GUILLEMIN Laurence,
GUÉRON Lydie donne pouvoir à LE RIBOTER Christine,
LEFEUVRE Sylvain donne pouvoir à DAUVÉ Yves,
CHEVALIER Christine donne pouvoir à DARROUZÈS Didier,
RINCÉ Claude donne pouvoir à ROYER Alain,
BÉRAGNE Maïté donne pouvoir à DRION Elisa,
ROGER Jean-Louis donne pouvoir à HENRY Jean-Yves,
NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à GAILLARD Anne-Marie.

Absents - Excusés : DÉFONTAINE Claudia, BOQUIEN Denys.

Assistants : GARNIER Dominique, DGS – MÉNARD Philippe, DAE – BERTHELOT Mélissa, direction générale.

Secrétaire de séance : LAUNAY Hélène.

Le Président ouvre la séance du Conseil communautaire, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Hélène LAUNAY est nommée secrétaire de séance.

1. Administration générale

Président Yvon LERAT

▪ Approbation du compte rendu du Conseil du 31 mars 2021

➤ Le Conseil communautaire APPROUVE le compte rendu du Conseil du 31 mars 2021.

▪ Information décisions du Président et du bureau communautaire

Décisions du Président

Développement économique :

Attribution d'une indemnité de perte d'exploitation au GAEC Clouis d'un montant de 600€.

Action foncière :

Vente parcelles référencées CC69 à CC72 et CC79 à CC89 sises rue des vergers de Curette à Grandchamp-des-Fontaines à :

- La commune de Grandchamp-des-Fontaines pour un montant de 38 500€,
- Monsieur Manuel RAGOT pour un montant de 2 200€.

Habitat :

- Subvention à la SA d'HLM ATLANTIQUE HABITATIONS pour la construction de 2 logements locatifs sociaux dans le programme « FER A CHEVAL » à Nort sur Erdre d'un montant de 6000€.
- Subvention à la SA d'HLM ATLANTIQUE HABITATIONS pour la construction de 4 logements locatifs sociaux dans le cadre du programme « HIPPODROME » à Nort sur Erdre d'un montant de 12 000€.

SPANC :

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels d'Erdre et Gesvres, la subvention suivante est accordée aux demandeurs localisés sur les communes suivantes :

- Pour chacun des dossiers, l'aide versée est un montant forfaitaire de 3 000 € (aide CCEG)

NOMBRE DE DOSSIERS	COMMUNE	DECISION DU PRESIDENT
1	NORT SUR ERDRE	12/03/2021
2	SUCE SUR ERDRE	12/04/2021

Mobilités :

Acquisition d'une charrette à Mme Claudine DROUET pour un montant de 200€.

Signature de la convention de partenariat Velodyssée 2021-2024.

Finances :

Subvention aux associations 2021 :

Monsieur le Président décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

	Actions	Montant
ASSO KRIZAMBERT DE LA BOURDINIÈRE	Porte à Porte chez l'habitant	3 000,00 €
Association MAURICETTE	Spectacle plein air	3 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ERDRE ET GESVRES	Soutien à l'animation sportive départementale	2 500,00 €
DE VROUWE CORNELIA	Animations culturelles le long du Canal & Erdre	2 000,00 €
MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE	Fonds Local d'Aide aux Jeunes N	2 798,02 €
		13 298,02 €

Garantie emprunt Atlantique Habitations pour la construction de 15 logements sur l'opération Pelleria située à Petit Mars
Garantie emprunt Atlantique Habitations pour l'acquisition de 10 logements sur l'opération La Fontaine Saint Mars du Désert
Garantie emprunt à CDC Habitat Social pour l'acquisition en VEFA de 15 logements sur l'opération La Bosserie situé à Treillières
Garantie emprunt Atlantique Habitations pour la construction de 8 logements sur l'opération Quai Saint Georges située à Nort-sur-Erdre

Décisions du bureau communautaire

Validation candidature de la Communauté de Communes pour l'appel à projet du Conseil Départemental de Loire Atlantique relatif à la reconquête du foncier agricole en sollicitant une participation de 1 000 € pour le financement des actions engagées.

▪ **Présentation stratégie touristique 2021-2023**

En présence de Yves DAUVÉ, Président de l'office de tourisme Erdre Canal Forêt et d'Aurore BENEL, Directrice de l'office de tourisme Erdre Canal Forêt, une présentation de la stratégie touristique 2021-2023 a été proposée avec aux élus communautaires abordant les points suivants :

- Le fonctionnement et les missions de l'Office de Tourisme
- Stratégie touristique triennale de l'Office de tourisme Erdre Canal Forêt
- Présentation des actions de l'Office de Tourisme

Avant de laisser à Aurore BENEL, directrice de l'EPIC, le soin de présenter des éléments de bilan et la stratégie que le conseil d'administration de l'office de tourisme Erdre Canal Forêt souhaite mettre en œuvre, Yves DAUVÉ explique que l'équipe a souhaité présenter régulièrement un retour aux trois conseils communautaires que sont la communauté de communes d'Erdre & Gesvres, principale partenaire et soutien de l'office de tourisme, le Pays de Nozay et le Pays de Blain, qui sont des financeurs importants et dont la volonté intercommunautaire a permis à l'établissement d'exister. Yves DAUVÉ en a été désigné président, assisté de deux vice-présidents, respectivement Didier Bruhay, de la Communauté de communes de Nozay, et Nicolas Oudaert, du Pays de Blain. La composition des deux collèges du comité de direction, respectivement des élus et des professionnels, témoigne de la volonté de faire du tourisme une véritable filière professionnelle sur le territoire. C'est un secteur porteur d'emplois, créateur de richesses et très important pour l'image des territoires. Le CODIR prend les décisions sur le plan stratégique et confie des délégations assez importantes à la directrice, qui en rend compte régulièrement.

Aurore BENEL est invitée à présenter les principales caractéristiques du tourisme sur le territoire et les grands axes qui ont été adoptés par le CODIR pour les années à venir. Elle précise que le statut juridique retenu pour l'office de tourisme est celui d'établissement public à caractère industriel et commercial. Il s'agit donc d'une structure publique et privée : l'équipe est de droit privé et la direction est comptable de droit public. L'équipe comprend six salariés, avec un renfort de deux saisonniers en saison. Elle est pluridisciplinaire. Les personnes assurent l'accueil, qui est le cœur de métier de l'office, avec des spécificités sur le développement et la promotion touristique. Le tourisme est un levier qui peut bénéficier à toute l'économie d'un territoire et à l'attractivité de la zone. Les missions de base d'un office de tourisme, au-delà de l'accueil, qui est la partie émergée de l'iceberg, sont la promotion, la coordination des acteurs et le développement touristique, c'est-à-dire la structuration de filières. Il s'agit d'imbriquer les politiques publiques et privées, puisque l'établissement a des dynamiques publiques fortes sur la destination touristique du territoire, mais aussi des acteurs privés qui se mobilisent pour faire de ce territoire une vraie destination touristique. L'idée est de rendre ce périmètre visible dans le territoire de Loire-Atlantique, qui est le sixième département touristique de France, où il a une belle place à prendre sur l'infra littoral.

L'office de tourisme dispose de quatre bureaux d'accueil touristique, respectivement sur le port de Sucé-sur-Erdre, bureau le plus fréquenté, à Nort-sur-Erdre, où se trouve le siège administratif, qui est central sur les 23 communes des trois communautés de communes, au centre-ville de Blain, place Jean-Guihard, et à Nozay, où il a été décidé d'une autre stratégie, depuis trois ans, qui s'avère payante : il s'agit d'un accueil mobile aux étangs de loisirs et au téléski nautique. Erdre Canal Forêt compte 170 hébergements et 90 restaurants, pour une moyenne de 250 000 nuitées par an, 550 km de sentiers de randonnée, une très belle offre de loisirs de plein air, mais aussi des sites culturels, des sites de visite : 150 offres de loisirs en tout, avec des sites caractéristiques tels que la vallée de l'Erdre, le canal de Nantes à Brest, locomotive touristique du territoire, la forêt domaniale du Gâvre, qui est la plus grande forêt domaniale de Bretagne, ou la mine d'Abbaretz.

En termes de budget, l'office de tourisme a près de 84 % de charges fixes entre les loyers de ses différents points d'accueil et les charges salariales. 10 % du budget sont dédiés à l'action. Les recettes proviennent des participations des trois communautés de communes, à hauteur de 312 938 €, et du fruit de la taxe de séjour collectée par les trois collectivités via la régisseuse de l'EPIC, Valérie Abran, qui s'élevait à 130 000 € en 2020, année assez particulière. En 2019, la taxe de séjour représentait plus de 200 000 €. Avec ses douze communes, la CCEG est la plus grande collectivité et apporte 66 % du budget de l'EPIC, soit plus de 200 000 €. La CCN et la CCB apportent respectivement 17 %. S'agissant du budget d'investissement, il comprend des crédits d'équilibre, parce que l'établissement est en comptabilité M14 et non en comptabilité M4 comme les collectivités territoriales. Ces crédits viennent équilibrer ces sections mais ne sont pas forcément utilisés.

Aurore BENEL présente la stratégie triennale rédigée avec les prestataires de l'offre touristique et les communes et synthétisée à travers plusieurs hashtags.

#1 Conforter l'identité du territoire, puisqu'il est une destination très récente, l'EPIC ayant été créé en 2018. Il s'inscrit dans plusieurs marques, « Canal de Nantes à Brest », qui est sa marque phare, « La Véلودyssée », qui, avec le boom de la filière cyclo lié à la pandémie, est passée sur la deuxième marche du podium européen des véloroutes d'Europe, et qui bénéficie d'une déclinaison internationale, « Atlantic Coast Route », puisqu'elle est empruntée aussi par de plus en plus de touristes étrangers.

#2 Un accueil chaleureux, qualifié et durable, l'accueil étant le cœur de métier de la structure. Les périodes désagréables de confinement ont été mises à profit pour accélérer un travail de classement de l'office, qui prend généralement un à deux ans et que l'équipe a réussi à faire en moins d'un an en 2020. L'idée est aussi de faire monter en gamme l'ensemble des prestataires touristiques à travers un travail de qualification de l'offre des prestataires, hébergeurs, restaurateurs et de loisirs. Par ailleurs, le territoire est une destination « slow tourisme » et l'équipe de l'office, s'applique à prendre le temps avec les clients en qualité de conseiller en séjour, ce qu'ils apprécient beaucoup, et à vendre au mieux le territoire Erdre Canal Forêt pour qu'ils consomment en local, puisque le touriste fait des achats à la pharmacie, va chez le coiffeur, achète de l'essence et amène ainsi de l'argent dans les communes.

Dans le cadre de la politique d'accueil, les espaces ont été modernisés et un nouvel espace a été créé sur le port de Nort-sur-Erdre, qui a mobilisé d'importants travaux. Pour l'accueil mobile de Nozay, qui fonctionne bien, un grand chalet en bois a été acheté pour assurer l'accueil aux étangs et au ski nautique et ainsi, fournir de meilleures conditions de travail aux agents d'accueil, qui poursuivent également des opérations d'accueil hors les murs en dehors des périodes de confinement. Beaucoup d'appels sont enregistrés pour des réservations de sortie, par exemple à la Maison de la forêt, au Gâvre, pour la sylvothérapie, activité qui a explosé en raison du contexte. Un important travail de qualification de la base de données est également mené, avec plus de 900 fiches de prestataires à mettre à jour tout au long de l'année pour faire remonter au mieux les informations sur les sites Internet.

Une description du public de l'office de tourisme d'Erdre Canal Forêt est proposée, basée sur l'année 2019, puisque 2020 a été une année atypique. Plus de 16 000 personnes ont été accueillies en 2019, presque uniquement françaises et de proximité : 75 % proviennent des Pays-de-la-Loire et 11 % de Bretagne, 4 % d'Île-de-France, 3 % de Nouvelle Aquitaine, 3 % de Normandie et 2 % d'Auvergne – Rhône – Alpes. Les touristes étrangers sont d'abord anglais et espagnols, puis belges, allemands et néerlandais. 50 % des touristes sont accueillis à l'office de tourisme de Sucé-sur-Erdre. Viennent ensuite celui de Blain, celui de Nort et pour une plus faible part, celui de Nozay, dont les attraits touristiques sont moins connus. Désormais, une carte touristique disponible dans tous les espaces d'accueil balaise l'ensemble des sites. 27 % des clients sont en demande d'activités, notamment de pleine nature. 27 % des demandes relèvent de la vie pratique (plans, renseignements de proximité). 18 % des demandes portent sur l'événementiel, 17 % sur le patrimoine et les visites et 7 % sur l'hébergement, puisqu'ils ont déjà majoritairement trouvé à se loger en amont grâce au site Internet. Les camping-caristes représentent 26 % de la clientèle. C'est un gros potentiel qui est encore à développer sur le territoire, de même que celui des plaisanciers et des croisiéristes.

#3 Notoriété : faire connaître notre destination verte et « slow tourisme ». S'agissant de ce que fait l'office en termes de communication, en matière de tourisme, tout se passe sur le web, en amont. Le site Internet a été retravaillé en 2019 et 2020 et une nouvelle version de celui-ci est sortie en mars. La randonnée numérique fait l'objet d'un important travail, en particulier à travers un nouveau partenariat avec IGN rando, qui fournit des fonds de carte très lisibles. L'office s'appuie également sur des influenceurs (blogueurs, photographes...), qui valorisent les destinations du territoire et la vendent sur le net. Un travail est également mené avec les prestataires de l'offre touristique du territoire, notamment les hébergeurs, pour les aider à optimiser leur promotion digitale, ainsi que sur l'animation de réseaux sociaux. De nouveaux outils sortent par ailleurs chaque année, tels les guides en ligne « Storyguide », qui sont pertinents et faciles d'utilisation et dont l'équipe s'est également emparée. Le site web Erdre Canal Forêt a enregistré plus de 50 000 visiteurs en 2019, nombre en augmentation très nette chaque année, avec une explosion en 2020. La communication se fait aussi « offline ». D'abord sur papier, dans le Guide du routard et d'autres référencements dans des guides, par exemple de camping-car, ou par l'édition de documentation, par les relations presse, les relations

publiques ou par des « éductours ». Mais également par des reportages photo, puisque tout passe par le visuel et qu'il fallait disposer de photos libres de droits. D'importantes campagnes de reportages photographiques sont toujours en cours et s'étendront sur plusieurs années parce que les offres à photographier sont nombreuses sur le territoire. L'office de tourisme produit également de nombreuses vidéos, dont l'une est projetée à titre d'illustration. Elles sont diffusées dans les cinémas locaux en 2019, sur Télénantes et sur des mobiliers numériques Decaux à Nantes.

Un important travail d'édition est mené, avec un budget qui représente plus de 20 000 € par an, pour produire des guides et des cartes touristiques et des dépliants d'appel diffusés dans les hôtels et campings de la zone de chalandise ainsi que des posters. Des campagnes d'affichage sur les randonnées pédestres, cyclistes ou nautiques sont menées, sachant que la limitation du rayon de déplacement à 10 km n'a pas été facilitatrice.

Un important chantier de signalétique touristique devait par ailleurs être engagé. Il a été stoppé avec la crise sanitaire, qui a conduit, faute de budget, à mettre toute l'équipe au chômage partiel. Pour faire des économies, les actions ont été gelées. La situation financière de l'office est donc bien meilleure et ce chantier pourra être relancé. Il s'agit de payer un panneau à chaque hébergement touristique de la destination. Ce partenariat nécessite l'implication des communes, qui ont la compétence en matière de voirie, pour les bons à tirer, les suivis de chantier et l'entretien. Des réunions ont eu lieu dans chaque commune et le dossier sera relancé à l'automne, après la saison touristique, qui s'annonce très animée, sachant qu'en 2020, seuls 53 % des Français étaient partis en vacances.

#4 Assurer la commercialisation d'activités et produits touristiques en Erdre Canal Forêt, puisque le territoire a une immatriculation à commercialiser en termes d'activité de billetterie, qui n'est pas encore très développée. Des tests sont en cours de réalisation avec des tours opérateurs, qui, avec la crise sanitaire, se sont mis à vendre davantage la destination France.

#5 Faire de l'itinérance douce une découverte des univers de la destination et un levier pour un tourisme des 4 saisons. Le cœur de la filière est la randonnée, qu'elle soit cyclo, pédestre ou équestre.

En matière de vélo, le territoire a la chance d'être traversé par la Vélodyssée. Un partenariat avec dix EPCI, dont les trois communautés de communes d'Erdre Canal Forêt, mais aussi les intercommunalités de La Baule, de Saint-Nazaire, de Redon Agglomération, notamment, a été créé il y a deux ans pour travailler sur des flux qui traversent les territoires de ces dix EPCI : les touristes ne se contentent plus, en effet, de rester trois semaines sur la plage. Ils souhaitent également bouger. Le canal de Nantes à Brest est attractif et ce partenariat permet de réaliser une boucle vélo qui desservira les dix intercommunalités pour faire circuler les flux de clients. L'Office participe également à un autre projet important : la véloroute V9 entre Nantes et le Mont-Saint-Michel, qui passera par Nort-sur-Erdre et par une partie des Touches. Tout le territoire n'est pas concerné, mais les touristes pourront emprunter les boucles adjacentes pour visiter les alentours.

La filière fluviale est encore en jachère sur le plan touristique. Le port de Sucé-sur-Erdre est le plus avancé, mais un travail reste à faire avec le syndicat mixte pour favoriser l'itinérance fluviale et les places pour les visiteurs dans les ports, qui restent contraints en termes d'espace. À Blain, le département de Loire-Atlantique a voté 7 M€ pour conduire un important projet avec la Maison d'interprétation du canal de Nantes à Brest, qui sera le premier bâtiment à énergie renouvelable de Loire-Atlantique et dont l'ouverture est prévue pour 2025. Les haltes nautiques présentent également un potentiel qui n'est pas exploité, comme Bout-de-Bois ou Quiheix. Le département a travaillé un plan-guide Canal avec des équipes de paysagistes et de scénographes, qui est à la disposition des communes.

#7 Positionner Erdre Canal Forêt comme une destination nautique. Outre la randonnée et le fluvial, le nautisme doit également être renforcé. Au-delà de la plaine de Mazerolles, on voit des paddles au port de Nort-sur-Erdre. Ce potentiel doit être développé.

#8 Rendre le visiteur « responsable ». Le tourisme durable et le « slow tourisme » sont très à la mode. Le « small and rural » est encore plus tendance, avec la crise sanitaire. L'office s'y investit beaucoup.

#9 Faire connaître l'offre affaire et les entreprises de la destination. Dans le cadre de la stratégie triennale, l'équipe de l'établissement a été invitée à mieux travailler l'offre destinée aux entreprises : « incentives », voyages de stimulation...

#10 Consolider l'observation pour répondre aux besoins futurs de notre destination. Pour identifier les actions à mettre en place, il est nécessaire d'étudier les comportements des touristes. L'office a ainsi choisi d'acquiescer un éco-compteur pour connaître les flux, dans les lieux où le nombre de passages est difficilement comptabilisable.

#11 Interconnecter les dynamiques publiques et privées au bénéfice réciproque des parties. Le tourisme est un thème transversal à la culture, le sport, l'aménagement, la mobilité et il est difficile de travailler ensemble sur ces sujets. L'office est à la recherche d'un référent par commune.

Par ailleurs, l'office reçoit des porteurs de projets privés, dont certains de grand intérêt, et s'emploie à les valoriser. Cette activité est en plein essor.

L'établissement est également là pour épauler les socioprofessionnels en vue de les former, de les aider à se vendre en ligne, à faire leur promotion.

#12 Valoriser la culture vivante pour renforcer les liens entre visiteurs et habitants. En effet, l'office est également fréquenté par les habitants locaux, qui consultent le site Internet, qui s'abonnent à la newsletter, qui suivent l'agenda, scrupuleusement renseigné, et qui s'appuient sur ces informations pour choisir leurs activités, notamment avec leurs enfants. Les habitants sont donc aussi des clients de l'office.

Yves DAUVÉ précise que les habitants peuvent être les premiers ambassadeurs du développement touristique du territoire. Il importe donc de mieux leur faire connaître les structures touristiques à des fins de transmission. Les personnes qui viennent en vacances sur le territoire auront peut-être envie d'y habiter, demain, voire d'y entreprendre. C'est pourquoi les intercommunalités et le tourisme doivent faire synergie.

Par ailleurs, l'accompagnement des porteurs de projet, privés comme publics, est un axe important de la stratégie en matière de tourisme, auquel Aurore Benel sera invitée à passer plus de temps. La dynamique de l'office de tourisme vient aussi des projets des différentes communes, qui ne doivent pas hésiter à saisir la directrice pour échanger sur des actions qu'elles souhaiteraient mener en direction des touristes mais aussi des habitants.

Yves DAUVÉ remercie Aurore Benel et son équipe pour le travail mené ainsi que toutes les personnes qui ont impulsé la structuration de l'office de tourisme.

Aurore BENEL confirme qu'elle est à la disposition des élus pour venir à leur rencontre en mairie discuter de leurs éventuels projets.

Jean-Luc BESNIER souligne l'importance du tourisme comme filière économique et la nécessité pour les individus, après les périodes de confinement, de s'aérer et de prendre l'air. Le territoire est accueillant et il y a un tourisme endogène et exogène à développer, en commençant par faire connaître ce beau territoire à ses habitants. S'agissant de la signalétique, Jean-Luc BESNIER rappelle qu'un travail important a déjà été réalisé précédemment, avec une charte commune sur l'ensemble de la CCEG, qui était un élément précieux d'identification visuelle pour les habitants du territoire. Il regrette que cette signalétique commune ait été abandonnée.

Aurore BENEL dément l'information : cette harmonisation de signalétique n'a pas été abandonnée. Elle précise que ce sont les panneaux non touristiques qui étaient également prévus dans le groupement de commandes qui ont été écartés. Le marché se focalisera sur le tourisme. Un schéma de signalétique touristique et une charte ont effectivement été mis au point, avec un engagement sur trois ans, grâce à une subvention d'État de 50 000 €, dans le cadre de la DETR, sur un montant de 200 000 €. Les hébergements et sites touristiques principaux bénéficieront d'une signalétique à l'aide de panneaux H31.

Jean-Luc BESNIER indique que la commune de Petit-Mars a prévu d'acheter des panneaux signalétiques. Il estime important que toutes les communes appliquent la charte.

Aurore BENEL salue l'intérêt du maire de Petit-Mars et la présence de la commune, qui a été force de proposition tout au long de l'étude qui a été menée.

Yves DAUVÉ précise qu'il semblait intéressant, sur le plan intellectuel, de mutualiser de la signalétique touristique et non touristique, mais qu'avec 23 communes et trois intercommunalités, c'était une contrainte très lourde. En début de mandat, il a donc été demandé de restreindre le marché à trois ans. Il se focalisera sur la signalétique touristique, mais dans un temps limité. Les panneaux seront proposés par l'office et pour la partie relative au génie civil, ce sont les communes qui seront sollicitées, en espérant une finalisation sous trois ans.

Le Président remercie Aurore Benel et Yves Dauvé pour le dynamisme apporté pour faire vivre l'office Erdre Canal Forêt.

▪ **Composition de la Commission consultative des services publics locaux**

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales régit tant la composition que les domaines d'intervention de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL ci-après)

Cette commission examine notamment :

- Le rapport annuel établi par le délégataire d'un service public (équipements aquatiques)
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

La CCSPL est présidée par l'exécutif et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Les membres sont réunis dans deux collèges, l'un représentant les élus, l'autre représentant les associations locales.

Après échanges avec ces dernières, il est proposé de retenir les partenaires suivants :

- Conseil de développement
- UFC Que Choisir
- L'association Consommation Logement et Cadre de Vie

Le Président rappelle que le Conseil communautaire avait souhaité que des entités viennent le rejoindre au sein de la Commission consultative des services publics locaux : le Conseil de développement, l'UFC Que choisir ? et CLCV. Le Conseil est invité à valider la composition proposée.

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la composition de la Commission consultative des services publics locaux telle que proposée et définit dans le tableau suivant :**

Monsieur	BICHON	Philippe	Collège Association locale	Conseil de développement Erdre et Gesvres
Monsieur	FREMONT	Albert	Collège Association locale	Conseil de développement Erdre et Gesvres
Monsieur	GAUTREAU	Michel	Collège Association locale	Conseil de développement Erdre et Gesvres
Monsieur	GREFFE	Bernard	Collège Association locale	Conseil de développement Erdre et Gesvres
Monsieur	MICHENOT	Dominique	Collège Association locale	Conseil de développement Erdre et Gesvres
Monsieur	ROUSSEL	Gilles	Collège Association locale	UFC QUE CHOISIR
Monsieur	JONCHERAY	Alain	Collège Association locale	UFC QUE CHOISIR
Monsieur	PETERMANN	Jean-Louis	Collège Association locale	CLCV
Monsieur	HENRY	Jean-Yves	Collège élus	
Monsieur	JOUTARD	Jean-Pierre	Collège élus	
Monsieur	LAMIABLE	Patrick	Collège élus	
Madame	LE PISSART	Claudine	Collège élus	
Monsieur	NAUD	Jean-Paul	Collège élus	
Monsieur	PINEL	Patrice	Collège élus	
Monsieur	ROGER	Jean-Louis	Collège élus	
Monsieur	THIBAUD	Dominique	Collège élus	

- **Nouvelle représentation au sein du conseil d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets (SSPGD)**

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la proposition de changement de membres au sein du conseil d'exploitation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets :**

Vigneux de Bretagne : Priscilla DECOTTIGNIES remplace Thierry GICQUEL.

▪ **Nouvelle représentation au sein du conseil d'exploitation service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

La commune de Treillieres a fait part du souhait de modifier un membre au sein de la commission assainissement qui induit une modification au sein du conseil d'exploitation SPANC.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la proposition de changement de membres au sein conseil d'exploitation service public d'assainissement non collectif (SPANC) :**

Treillières : Gwenn BOULZENNEC remplace Jean-Claude SALAU.

2. Eau et milieux aquatiques

Vice-président Jean-Yves HENRY

▪ **Autorisation de signature du marché de travaux de restauration de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques sur l'Erdre - Bassin versant "Erdre Amont 44"**

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres mène des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau depuis 2008 dans le cadre de sa compétence "eau et milieux aquatiques".

Répondant à l'objectif du projet de mandat visant à conforter la qualité de l'environnement, cette politique en faveur de la gestion de l'eau se déploie au travers des dispositifs contractuels existants sur les bassins versants.

La masse d'eau *Erdre amont 44* présente un état écologique caractérisé de « moyen ». Le cloisonnement des espèces et des sédiments par les ouvrages (barrages, seuils, clapet ...) de l'Erdre est une des causes de non atteinte des objectifs de « Bon état » écologique des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour répondre à ces objectifs de « Bon état », la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres a réalisé depuis 2016 des études de conception d'un projet de restauration de la continuité écologique sur les barrages de l'Erdre situés au nord de Nort-sur-Erdre. Les études menées en concertation avec les riverains, usagers, partenaires ont conduit à un programme d'actions ambitieux d'aménagement et/ou d'effacement de barrages en 2021.

Présentation du marché :

Le marché concerne des opérations d'aménagement et d'effacement des ouvrages hydrauliques de Vault et du Gué du Pré Gaillé situés sur l'Erdre au Nord de Nort-sur-Erdre. Ces interventions, initialement prévues en 2020, correspondent à la planification du programme d'actions tel que défini dans le Contrat Territorial Eau 2020-2022.

Le marché se décompose en comme suit :

- 1 tranche Ferme (TF)
- 2 tranches optionnelles (TO) : soit la T01, soit la T02.

L'estimation du maître d'œuvre était de 551 761,20 euros TTC (cette estimation comprend le coût de la tranche ferme et des deux tranches optionnelles, **dont seulement l'une des deux sera affermée**)

Depuis la mise en ligne du marché, la solution technique en lien avec l'aménagement d'un seuil en aval du pont de Vault, qui correspond à la **tranche optionnelle n°2 du marché (TO2)**, a été validée par les services de l'Etat (Office National de la Biodiversité)

Au regard du montage du marché, ce dernier doit être attribué sur la base des montants incluant les deux tranches optionnelles soit la somme de **558 638,04 euros TTC**.

Après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, les notes attribuées aux deux candidats ont été les suivantes :

- **Entreprise COLAS** : note globale de 65,10/100 (critère prix : 40/40 – critère valeur technique : 25,10/60) pour un montant global de 488 800,92 euros TTC
- **Groupelement THOUZEAU/MERCERON TP** : note globale de 88,20/100 (critère prix : 35/40 – critère valeur technique : 53,20/60) pour un montant global de 558 638,04 euros TTC

Lors de sa réunion en date du 3 mai 2021, la Commission consultative des marchés s'est prononcée en faveur de l'offre du Groupelement THOUZEAU/MERCERON TP.

En pratique, comme indiqué précédemment, les choix techniques ayant été affinés depuis le lancement de la consultation, le coût de l'opération s'élèvera seulement à **410 935 euros TTC correspondant au montant de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 2 proposé par le Groupelement THOUZEAU/MERCERON TP**.

Coût et financement du programme d'actions

Sur ce montant de **410 935 € TTC (TF+TO2)**, une partie des dépenses (335 935 € TTC) programmées sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire (80%).

Une autre partie correspondant aux opérations ayant permis l'acceptation sociale du projet n'est en revanche pas éligible à hauteur d'environ 75 000 € TTC.

Le coût en reste à charge pour Erdre & Gesvres, après déduction des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire (65%), est estimé à 142 187 € TTC, soit 35 % d'autofinancement.

Jean-Yves HENRY, Vice-président, présente l'autorisation de signature de ce marché de travaux de restauration, qui porte sur la rivière principale de l'Erdre et non sur ses affluents. La Communauté de communes a l'obligation de veiller à une continuité pour permettre d'une part aux poissons de remonter et ainsi, de préserver un maximum de biodiversité sur la rivière, et d'autre part, aux sédiments de descendre, ce qui augmente la faculté d'autonettoyage de la rivière. À l'inverse, les petits barrages freinent cette circulation et fabriquent de l'envasement. L'ensemble de ces travaux qui se déroulent actuellement dans le secteur de Nort-sur-Erdre sont importants, pour ménager le paysage que les promeneurs et les habitants ont toujours connu et pour les utilisateurs de la rivière, qu'ils soient pêcheurs ou pratiquants de sports nautiques. Le montant estimé des travaux suppose une base de concertation assez forte, qui est délicate, mais qui s'est passée dans de bonnes conditions à Nort-sur-Erdre. Il s'agit d'une avancée significative.

Dans l'analyse des deux offres considérées, respectivement de la COLAS et du groupement Thouzeau – Merceron, la part de note technique était établie à 60 % et la part du prix, à 40 %. La société COLAS était la moins disante financièrement et l'emportait sur le plan du prix, alors que la note technique était emportée par la société Thouzeau – Merceron, qui est plus spécialisée dans ce domaine. Le montant total proposé est de 488 000 € TTC pour la COLAS et de 558 000 € pour Thouzeau – Merceron. L'estimation s'élevait à 553 000 €. Le marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle. Le montant indiqué correspond au total des deux tranches. Pour la première tranche, le montant estimé était de 405 264 €. L'offre de COLAS s'établit à 388 155 € et celle de Thouzeau – Merceron est en léger dépassement. Ce type de projet bénéficiant d'une part importante de subventions de l'Agence de l'eau et de la Région des Pays-de-la-Loire, l'autofinancement de la Communauté de communes s'élèverait à 142 187 €. La part de travaux non subventionnés représente 75 000 € TTC. L'écart entre les deux offres correspondant au reste à charge de la Communauté de communes atteint 4 000 €, montant peu significatif au regard du total.

Le Conseil communautaire est invité à attribuer le marché au groupement d'entreprises Thouzeau – Merceron.

Emmanuel RENOUX exprime sa satisfaction de voir ce sujet avancer pour l'Erdre. Il demande des informations au sujet du Gesvres, affluent de l'Erdre, qui a également fait l'objet d'études de concertation en 2018 et en 2019 pour des aménagements le long de son cours, qui traverse Treillières.

Jean-Yves HENRY confirme que ce sujet est le même que pour celui de Nort-sur-Erdre, avec l'objectif de restaurer les rivières millénaires qui s'autonettoyaient et qui s'équilibraient. Un début de réflexion a été engagé au niveau de Treillières au cours du précédent mandat, donnant lieu à des discussions, parce qu'il existe un attachement au territoire, à la géographie et à l'histoire des lieux, qu'il est difficile de modifier. Cette réflexion sera reprise en 2021, avec les accompagnements les plus pertinents possible. Un important travail est à mener. On sait vers où l'on voudrait aller, mais il faut conjuguer cette volonté avec les souhaits et les possibilités de la commune et des associations utilisatrices de la rivière.

Philippe EUZÉNAT relève que la délibération porte sur des opérations d'aménagement mais aussi d'effacement des ouvrages hydrauliques. Il demande en quoi consistent ces opérations d'effacement d'ouvrages hydrauliques.

Jean-Yves HENRY fait valoir une question de relief. Entre la source, qui est en altitude et qui se déverse, et le contrebas, de petits barrages ont pu être construits, qui arrêtent les poissons et les sédiments. L'objectif est de les effacer, de diverses manières. On peut passer d'un plan d'eau à une rivière en supprimant ce qui bloque la rivière, mais on peut aussi creuser de petits cours d'eau de délestage de la rivière, parallèlement à celle-ci, que l'on capte plus haut, en amont de la retenue, pour faire courir l'eau en aval, pour dédoubler le cours. On peut aussi garder la retenue d'eau en aménageant des passes à poissons. Il y a également des ponts dont le tablier, en dessous, constitue un barrage. Cela correspond d'ailleurs à la tranche 2 du marché visé par la délibération pour l'Erdre. On réalise un V dans le tablier qui permet aux eaux de se concentrer, ce qui permet d'avoir toujours de l'eau qui circule, quel que soit le niveau d'eau.

Le Président appelle au vote.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE les termes du marché ;**

ATTRIBUE le marché RESCONTI « Travaux de restauration de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques sur l'Erdre - Bassin versant "Erdre Amont 44" » au groupement d'entreprises Thouzeau / Merceron pour un montant total de 558 638,04 euros TTC (pour une dépense réelle de 410 935 euros TTC au regard de la solution technique retenue dans le cadre de la tranche optionnelle n°2) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec les sociétés attributaires et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de cette délibération.

- **Convention financière entre le Syndicat Chère Don Isac et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres dans le cadre de l'appel à projets France Relance et liger bocage « Plantons des haies »**

Point reporté au conseil communautaire du 30 juin 2021.

3. Assainissement collectif

Vice-président Jean-Yves HENRY

- **Station d'épuration de Notre Dame des Landes : Attribution des marchés travaux (3 lots)**

Le traitement des eaux usées produites sur le secteur du bourg de la commune de Notre Dame des Landes est assuré par la station d'épuration de type « lagunage naturel », construite en 1983 et d'une capacité de traitement égale à 800 EH (équivalents-habitants).

Le Schéma Directeur d'Assainissement de 2013 et l'étude préalable au devenir de cette station d'épuration de 2018 ont notamment mis en évidence que cette station d'épuration :

- était régulièrement saturée au niveau hydraulique en période de nappe ou à la suite d'un fort événement pluvieux,
- ne pourra pas supporter les charges supplémentaires à court terme liées notamment :
 - au développement de l'urbanisation du bourg,
 - au raccordement du village de l'Épine et le secteur de la route de Nantes.

De plus cette, station d'épuration, datant de 1983, est vétuste et ses performances épuratoires ne correspondent plus aux exigences actuelles de préservation de la qualité des eaux superficielles.

En outre, elle présente des défauts notables en matière de sécurité.

La mise en place d'un nouvel outil épuratoire pour traiter les futures eaux usées est donc nécessaire.

Après réalisation d'une étude de faisabilité comparant différentes solutions, la commune de Notre Dame des Landes a retenu le principe de création d'une station d'épuration de type « boues activées » et la maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée par la CCEG à la société SCE.

Les études de conception réalisées par SCE ont abouti à :

- un avant-projet établi en octobre 2020,
- un projet établi en décembre 2020,
- un dossier de consultation des entreprises établi en janvier 2021.

Parallèlement, un permis de construire a été déposé en fin décembre 2020 par le Cabinet LEFLOCH et a été accordé le 9 mars 2021.

La solution retenue comprend la mise en place d'une station d'épuration de type « boues activées » d'une capacité de traitement de 1 900 EH avec renforcement des performances épuratoires et mise en œuvre d'une filière « lits de séchage plantés de roseaux » pour la gestion des boues.

Conjointement à ces travaux sur la station d'épuration, des travaux complémentaires vont être réalisés :

- le renforcement et dévoiement du chemin d'accès (Lot 1)
- le curage des lagunes existantes (Lot 2)

La consultation a porté sur trois lots :

- Lot 1 : réseaux eaux usées – renforcement de la voirie
- Lot 2 : curage des lagunes existantes ;
- Lot 3 : Construction de la station d'épuration

Le marché, objet de la consultation, est un marché de travaux passé en **procédure adaptée** soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique. Le marché fait l'objet d'une **procédure ouverte**.

Le planning de la procédure a été le suivant :

- Publication de l'avis d'appel public à la concurrence le 22/01/2021,
- Date limite de remise des offres : 19/03/2021 à 12h00
- Ouverture des offres le 19/03/2021.
- Envoi d'une série de question le 19/04/2021 – Réponse attendue le 26/04/2021 à 12h00
- Présentation des offres pour chacun des lots le 03/05/2021 lors de la commission des marchés publics

Pour le lot 1 : Réseaux eaux usées – renforcement de la voirie

Les travaux objet concernent le lot 1 « réseaux eaux usées -renforcement de la voirie » et intègrent :

- la réalisation des travaux préparatoires,
- les travaux de terrassement,
- la pose d'un réseau gravitaire (≈ 300 ml),
- le renforcement de la voirie,
- la pose des ouvrages d'assainissement,
- la création d'une plateforme empierrée,
- les finitions diverses,
- les récolements, implantation des ouvrages, élaboration des Dossiers des Ouvrages exécutés, des Dossiers d'Intervention Ulérieure sur les Ouvrages.
-

Le jugement des offres s'est fait sur les critères suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	40 points
Prix des prestations	60 points

Les offres sont analysées et présentées à la Commission des Marchés Publics du 03/05/2021. Elles feront l'objet d'une note complémentaire et seront présentées au Conseil Communautaire du 12/05.

Pour information, l'estimation de SCE au stade PRO s'élevait à 216 443 € HT.

Jean-Yves HENRY indique que la station d'épuration dessert 800 équivalents habitants. Elle a été mise en service en 1983 sur un principe de lagunage naturel, avec néanmoins une dimension épuratoire. L'ouvrage arrive à saturation organique et à saturation hydraulique, sur le plan de la quantité d'eau. C'est pourquoi il est indispensable de réaliser une nouvelle station. Une étude de faisabilité a été effectuée en 2019 et 2020, qui aboutit au projet de construction d'une station pour 1 900 équivalents habitants, avec un principe de boues activées et un traitement particulier des boues par lits de séchage plantés de roseaux. La nouvelle station sera érigée sur l'emplacement de la station actuelle, à la Paquelais, sur la droite à la sortie de Notre-Dame-des-Landes.

Le chantier est établi en trois lots particuliers : le renforcement de la voirie d'accès, le curage des lagunes existantes et la construction de la station elle-même. Le maître d'œuvre est SCE. Le permis a été octroyé en mars 2021. Les travaux du premier lot sont estimés à 216 000 € HT. La note technique, sur 40 points, a été emportée par l'entreprise Chauviré, face à Charier, Landais et Pigeon. S'agissant des prix, le mieux-disant était l'entreprise Pigeon. Compte tenu des pondérations, c'est l'entreprise Chauviré qui ressort en premier, avec un montant de 160 980 €. Les élus sont invités à attribuer le lot 1 à celle-ci.

- **Après présentation des candidats et des offres, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE l'attribution du marché « lot 1 : Réseaux eaux usées – renforcement de la voirie ».**

Pour le lot 2 : curage des lagunes

Les travaux objet concernent le lot 2 « curage des lagunes » et intègrent :

- la réalisation des travaux préliminaires (installation, signalisation...),
- les dispositifs à mettre en œuvre pour assurer la continuité de service (by-pass, évacuation tranche d'eau clair, installations de turbines, mesure de débit...),
- le curage, la déshydratation et l'évacuation des boues en centre de compostage

Le jugement des offres s'est fait sur les critères suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	40 points
Prix des prestations	60 points

Les offres sont analysées et présentées à la Commission des Marchés Publics du 03/05/2021. Elles feront l'objet d'une note complémentaire et seront présentées au Conseil Communautaire du 12/05.

Pour information, l'estimation de SCE au stade PRO s'élevait à 275 000 € HT.

Jean-Yves HENRY précise que pour ce lot, la proposition était envisagée sur une base de 275 000 €. Les deux sociétés qui ont répondu connaissent bien le métier. La notation de la valeur technique et celle du prix ont été emportées par la société Valbé, avec 225 000 €, contre 274 000 € pour Séméo. Compte tenu des pondérations, le Conseil communautaire est invité à retenir la société Valbé.

➤ **Après présentation des candidats et des offres, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE l'attribution du marché « lot 2 : curage des lagunes ».**

Pour le lot 3 : Construction de la station d'épuration

Les travaux objet concernent le lot 3 « station d'épuration » :

- la réalisation d'une station d'épuration d'une capacité nominale de 1 900 EH,
- les études d'exécution,
- les aménagements paysagers,
- la mise en service de la station d'épuration,
- la formation de l'exploitant,
- les finitions diverses,
- les récolements, implantation des ouvrages, élaboration des Dossiers des Ouvrages exécutés, des Dossiers d'Intervention Ulérieure sur les Ouvrages.

Le jugement des offres s'est fait sur les critères suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 points
Prix des prestations	40 points

Les offres sont analysées et présentées à la Commission des Marchés Publics du 03/05/2021. Elles feront l'objet d'une note complémentaire et seront présentées au Conseil Communautaire du 12/05.

Pour information, l'estimation de SCE au stade PRO s'élevait à 1 355 000 € HT.

Jean-Yves HENRY indique que pour ce lot, qui porte sur la construction de la station elle-même, quatre sociétés connues dans ce domaine se sont portées candidates : Hydréa, La Nantaise, la SAUR et Wangner. La notation en matière technique, sur 60 points, a été emportée par la SAUR, de même que la notation pour le prix, avec un montant de 1 380 000 €, avoisinant l'estimation initiale de 1 355 000 € du bureau d'études. Les élus sont donc invités à attribuer ce lot à la SAUR.

➤ **Après présentation des candidats et des offres, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE l'attribution du marché « lot 3 : construction de la station d'épuration ».**

Jean-Yves HENRY précise que l'ensemble des lots portent la somme des travaux pour la station d'épuration de Notre-Dame-des-Landes à un total de 1 846 000 € HT, avec un écart négatif de 79 000 € par rapport à l'estimation. La structure se situe en impasse. Elle est très ramassée sur elle-même. Les lits de roseaux permettront de réduire l'eau dans les boues et d'avoir un processus d'épuration plus important.

▪ **Réseaux d'assainissement secteur de la rue des Lilas sur Saint Mars du Désert : Attribution du marché travaux**

Une opération de réhabilitation du réseau d'eaux usées va être engagée dans les prochains mois sur la commune de Saint Mars du Désert et plus précisément sur le secteur la rue des Lilas (rue des lilas + impasses)

Cette opération a pour objectif de lutter contre les apports d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées et s'inscrit dans une démarche globale d'intervention sur cette rue (voirie, électricité, ...).

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par OCEAM – 2LM.

En matière d'assainissement, les travaux consistent en :

- la pose d'un collecteur sur 1120 ml en gravitaire ;
- la pose de 82 tabourets de branchements et de 31 regards ;
- la réfection de la chaussée en bicouche ;
- les récolements, implantation des ouvrages, élaboration des Dossiers des Ouvrages exécutés, des Dossiers d'Intervention Ulérieure sur les Ouvrages.

Le jugement des offres s'est fait sur les critères suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 points
Prix des prestations	40 points

Les offres sont analysées et présentées à la Commission des Marchés Publics du 03/05/2021. Elles feront l'objet d'une note complémentaire et seront présentées au Conseil Communautaire du 12/05.

Pour information, l'estimation de OCEAM au stade PRO s'élevait à 400 000 € HT.

Jean-Yves HENRY indique que cette réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées à Saint-Mars-du-Désert porte sur 1 120 m linéaires, 82 tabourets, 31 regards, avec la réfection de la chaussée. La maîtrise d'œuvre est assurée par la société Océam. L'estimation du marché, lors de l'avant-projet, s'élevait à 392 987 € HT. Avant négociation, LTP Environnement proposait 394 795 €. Après négociation, la même société a proposé un prix de 381 675 €. La commission des marchés du 6 mai a retenu cette proposition. Les élus sont invités à confirmer ce choix, sur la base de 381 675 €.

Jean-François CHARRIER demande d'où est originaire l'entreprise LTP Environnement.

Jean-Yves HENRY répond à Saint-Hilaire-de-Chaléons, mais que l'entreprise a déjà travaillé dans les communes d'Erdre et Gesvres.

Jean-François CHARRIER relève que la société Chauviré est bien plus proche de Saint-Mars-du-Désert et que son offre est moins chère. Il se dit surpris par le choix proposé. Il demande ce qui fait la différence, dans la note technique, en faveur de LTP Environnement.

Jean-Yves HENRY précise que le choix a été fait par rapport aux critères du cahier des charges qui ont été établis. Des précisions pourront être apportées si nécessaire.

François OUVRARD évoque le rapport de notation 60/40 entre la valeur technique et le prix. Toutes ces entreprises sont bien connues et ont des compétences techniques équivalentes, puisqu'elles travaillent toutes alternativement dans les communes. Sachant que les budgets communaux et intercommunaux connaissent parfois des temps difficiles, il pourrait être judicieux, dans certains cas, de fixer un rapport de 50/50, ce qui permettrait de faire passer des prix plus intéressants et donc, de réaliser des économies budgétaires. Ceci peut être élargi à d'autres marchés.

Jean-Yves HENRY objecte que le degré de technicité des sociétés n'est pas forcément le même. Certaines ont des spécialités plus ou moins importantes. Par ailleurs, la CCEG commence tout juste à s'atteler aux dossiers des stations d'épuration et des interrogations subsistent en la matière. Dans un premier temps, c'est la dimension de sécurisation qui a été préférée.

Le Président confirme qu'il conviendra de s'interroger à ce sujet au cours du mandat, parce qu'un gros travail se dessine, avec un budget de 50 M€ pour l'assainissement collectif, ce qui n'est pas neutre.

Le Conseil est invité à se prononcer.

➤ **Après présentation des candidats et des offres, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE l'attribution du marché « Réhabilitation du réseau d'assainissement – secteur de la rue des Lilas ».**

▪ **Station d'épuration de Grandchamp des Fontaines / Erette Grand'Haie : Point d'étape**

Face à l'obsolescence et à la sous-capacité des systèmes d'assainissement de plusieurs communes de son territoire, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) a réalisé en 2015/2016 une étude concernant la possibilité de mutualiser plusieurs stations d'épuration à l'échelle intercommunale.

Cette étude a abouti à la pertinence d'un projet de mutualisation entre la station d'épuration de Grandchamp-des-Fontaines et celle de la ZA d'Erette-Grand'haie, tenant compte de l'évolution des charges.

Actuellement, la station d'épuration de Grandchamp-des-Fontaines est une station d'épuration de type boues activées, de capacité 3200 EH, mise en service en 2006. Elle ne présente pas de signes majeurs de dysfonctionnement et répond aux exigences de rejet fixées par son arrêté préfectoral. Toutefois elle atteint ses capacités de traitement.

La station d'épuration du Parc d'Activités d'Erette-Grand'haie est une lagune naturelle de capacité 360 EH, mise en service en 1989. Cette station ne répond plus aux besoins d'évolution du Parc d'Activité.

Consistance du programme de travaux

Compte tenu des études menées depuis 2018 sur les 2 systèmes d'assainissement, la totalité des charges futures à traiter sur ces 2 systèmes est évaluée à **8300 EH**.

Les études réalisées en 2018 et 2019 ont conduit à adopter le schéma futur suivant :

- Conservation de la station d'épuration de Grandchamp-des-Fontaines pour le traitement d'une partie des effluents de la commune (rejet dans l'Hocmard) avec des aménagements sur les ouvrages d'épuration ;
- Création d'une nouvelle station d'épuration de capacité 5100 EH, en lieu et place de la lagune de la ZA d'Erette-Grand'haie, destinée à traiter le surplus en provenance de Grandchamp-des-Fontaines et la totalité des effluents de la ZA d'Erette-Grand'haie (rejet dans la Remauda) ;
- Création d'un bassin tampon avec dispositif de répartition et poste de refoulement en amont de la STEP de Grandchamp-des-Fontaines et d'une canalisation de transfert des effluents (vers la future STEP située sur la ZA d'Erette-Grand'haie).

Une consultation a été lancée du 25/01/2021 au 26/03/2021 pour une mission de maîtrise d'œuvre.

La mission confiée au maître d'œuvre comprend les éléments de mission suivants :

- ⇒ Avant-projet (AVP)
- ⇒ Projet (PRO)
- ⇒ Assistance au contrat de travaux (ACT)
- ⇒ Visa des études d'exécution (VISA)
- ⇒ Direction de l'exécution des marchés de travaux (DET)
- ⇒ Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)
- ⇒ Assistance aux opérations de réception (AOR)

Les offres sont analysées et présentées à la Commission des Marchés Publics du 06/05/2021. Elles feront l'objet d'une note complémentaire et seront présentées au Conseil Communautaire du 12/05.

L'enveloppe prévisionnelle dévolue à la réalisation des travaux dans leur ensemble (valeur 2019) est de 3 500 000 € HT, hors coûts annexes (fondations spéciales et aménagement de la station de Grandchamp des Fontaines).

Pour information, l'estimation de la mission de maîtrise d'œuvre s'élevait entre 3.5 et 4% du montant des travaux soit 122 500 € HT à 140 000 € HT.

Enfin, le calendrier prévisionnel envisagé par la collectivité est le suivant :

Etudes de Maîtrise d'œuvre (AVP, PRO)	JUIN 2021 à DECEMBRE 2021
Consultation des entreprises	JANVIER 2022 à AVRIL 2022
Démarrage des travaux	JUIN 2022
Réception des travaux	JUIN 2023

Jean-Yves HENRY précise que ce point sur la station d'épuration de Grandchamp-des-Fontaines couplée au parc d'activités d'Érette Grand'Haie est un point d'étape. Le marché aurait pu être attribué lors de la réunion du 6 mai, mais une étape supplémentaire de négociation a été réservée.

Historiquement, ce couplage est lié au fait qu'une étude de mutualisation avait été menée au cours du précédent mandat, dans la logique suivante : entre Notre-Dame-des-Landes, le bourg de Héric, Grandchamp-des-Fontaines et le parc d'activités d'Érette Grand'Haie, qui étaient en grande transformation, des synergies susceptibles de générer des économies pouvaient être trouvées à travers la réalisation d'une seule station. Le travail, très intéressant, qui a été conduit, a abouti à la conclusion que la mutualisation la plus appropriée était le couplage de ces deux stations d'épuration. Le projet consiste à conserver la STEP de Grandchamp, qui dessert 3 200 équivalents habitants, en l'aménageant, et à créer une nouvelle station d'épuration à 5 100 équivalents habitants pour une partie de Grandchamp. Un cordon ombilical serait établi entre la station de Grandchamp et Érette Grand'Haie, qui serait également modifiée. Il y aura donc la création d'un bassin tampon avec un dispositif de répartition et un poste de refoulement en amont de la STEP de Grandchamp et d'une canalisation de transfert des effluents.

La consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre externe s'est déroulée du 25 janvier au 26 mars 2021. La commission des marchés du 6 mai 2021 a abouti à une demande d'une négociation sur les trois premières offres à être arrivées. Les réponses sont attendues pour le 17 mai 2021. L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 3 500 000 € HT hors coûts annexes (fondations spéciales et aménagement de la station de Grandchamp-des-Fontaines). Pour information, l'estimation de maîtrise d'œuvre se situe entre 3,5 et 4 % du montant des travaux, soit 122 500 € HT à 140 000 € HT. Les travaux démarreraient en juin 2022 pour une réception en juin 2023. Ainsi, entre 2022 et 2023, toutes les stations qui étaient prévues et qui correspondaient à l'engagement des communes préalablement au transfert de compétence auront été réalisées.

Le Président précise que le Conseil sera invité à délibérer au mois de juin, après réception des offres.

Jean-Pierre JOUTARD, évoquant le marché relatif à la restauration de la continuité écologique de l'eau, regrette que ne soient présentés au Conseil que des sujets en termes de ressources à consacrer, qui sont tout de même très importantes, dans ce domaine, et que ne soient pas présentés les résultats. Ce sont des millions d'euros qui sont investis dans ces travaux. Il n'est pas précisé en quoi ils améliorent la qualité de l'eau, quels indicateurs ont été fixés et comment ils ont évolué. Il serait souhaitable de présenter de temps en temps au Conseil des résultats et pas uniquement des engagements de ressources.

Jean-Yves HENRY précise que la plupart du temps, ce sont des programmes de cinq ou six ans et que c'est souvent à la fin de ces programmes que les évaluations sont établies et que les résultats seront présentés dans cette temporalité. Il est néanmoins possible de présenter un point d'avancée sur l'ensemble du dispositif et puisqu'un nouveau mandat est en cours, de reprendre les éléments correspondant aux évaluations réalisées antérieurement. Les critères sont liés à la quantité d'eau, à la qualité de celle-ci, à la biodiversité qui entoure le milieu. Mais pour obtenir de bons résultats, il faudrait découpler les budgets proposés pour réaliser les travaux. Il existe actuellement une politique, menée au niveau national, de masses d'eau vitrines, qui sont les parts de cours d'eau qui présentent la plus grande facilité de retour à un bon état écologique. La France a décidé d'investir largement sur ces masses d'eau vitrines, donc d'améliorer les masses d'eau qui sont les moins dégradées. Le niveau de qualité des eaux, sur la base de l'ensemble des critères, est très faible, en Loire-Atlantique, puisqu'il avoisine 1 %, contre près de 39 % en Bretagne. Les rivières du territoire sont donc beaucoup plus endommagées. En outre, les eaux sont dans le bas de la cuvette, dans un relief très plat, ce qui ne permet pas de restaurer rapidement les rivières.

Jean-Pierre JOUTARD considère que puisque la Communauté de communes mène des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau depuis 2008, il serait intéressant de faire un point sur les ressources qui y ont été consacrées et sur les résultats tangibles qui peuvent être annoncés en face.

Jean-Yves HENRY ne voit pas d'objection à présenter un compte rendu de ce type, avec l'accord du Président.

Le Président s'y déclare lui aussi tout à fait favorable.

4. Développement Economique et Emploi

Vice-président Philippe EUZÉNAT

▪ Convention n°47 – Fonds territorial résilience : autorisation de signature de l'avenant n°1

La convention n° 47 relative au fonds territorial résilience a été signée le 15 mai 2020 entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de communes Erdre et Gesvres. Par ailleurs le Département de Loire Atlantique et la Banque des Territoires ont abondés à ce fonds.

Suite à des modifications purement techniques du règlement du FTR Résilience afin d'adapter cet outil aux évolutions de la situation sanitaire, et notamment aux 2^e et 3^e confinements, il est proposé plusieurs modifications qui sont détaillées dans l'avenant n°1 joint au dossier du Conseil.

Afin de garantir une bonne gestion des conventions et de répondre aux exigences de suivi relatives à la certification des comptes de la Région, cette dernière nous demande de signer cet avenant et de lui retourner.

Philippe EUZÉNAT, Vice-président, rappelle que le 15 mai 2020, la Région des Pays-de-la-Loire avait initié la création d'un fonds territorial « résilience » pour venir en aide aux entreprises au regard des difficultés qu'elles pouvaient rencontrer du fait du contexte sanitaire. Le principe était le suivant : la Région apportait 2 € par habitant dans les territoires si la communauté de communes en faisait autant. La CCEG avait été proactive en la matière puisqu'elle avait souhaité abonder à 4 € par habitant, soit plus de 244 000 €, qu'elle avait arrondis à plus de 250 000 €. Dans le prolongement de cette démarche, la Banque des territoires et le Département ont chacun abondé de 2 € par habitant. Le fonds « résilience » ainsi constitué s'est élevé à 616 738 €, qui sont disponibles pour les entreprises sous la forme d'une avance remboursable depuis près d'un an.

La présente délibération a pour objet un avenant à cette convention pour corriger des éléments techniques. Il s'agit d'abord de modifier la date limite de dépôt des dossiers, initialement prévue au 31 décembre 2020 et pour laquelle la Région avait fait preuve d'une tolérance qu'il convient de régulariser. Il est donc proposé de reporter cette date au 30 septembre 2021. Par ailleurs, si la consommation de l'enveloppe est relativement importante en Erdre et Gesvres, elle l'est peu au nord du département. La cible des bénéficiaires potentiels a donc été élargie, passant des entreprises employant jusqu'à dix salariés aux entreprises employant jusqu'à 50 salariés. Le montant du prêt est déplafonné de 10 000 € à 20 000 €.

Sur le territoire de la CCEG, l'enveloppe est consommée à hauteur de 363 500 € à ce jour, pour 55 dossiers, soit une moyenne de 6 000 € par prêt.

Le Conseil est invité à approuver la signature de l'avenant n° 1 à la convention.

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention n°47 relative au fonds territorial résilience.**

5. Finances - Politiques contractuelles

Vice-président Chrystophe PABOIS

▪ Décision Modificative 1 budget annexe S.P.P.G.D.

Compte tenu d'un travail commun avec la Trésorerie sur l'apurement des titres de redevance incitative en lien à des déménagements et des décès entre autres, les crédits budgétaires au chapitre 67 Charges Exceptionnelles voté dans le cadre du Budget Primitif ne sont pas suffisant pour annuler les titres d'exercices antérieurs.

Chrystophe PABOIS, Vice-président, précise que cette décision modificative ne concerne qu'un petit ajustement lié à un travail réalisé par la Trésorerie et le service des finances de la CCEG sur l'apurement de titres de redevances incitatives imputées à tort, à la suite du recensement qui est réalisé périodiquement, tous les trois ou quatre ans. Chaque année, une enveloppe de 7 000 à 9 000 € est affectée pour traiter ces annulations. Réaliser ce travail supplémentaire amène à une enveloppe de 17 000 €. Il est donc nécessaire d'ajuster le budget en conséquence, puisqu'il n'avait été mis qu'une enveloppe de 10 000 € à ce chapitre 67. L'incidence sur le budget de fonctionnement est une valorisation de 20 000 € supplémentaires au chapitre 67 pour un montant total qui atteint maintenant 30 000 € et une réduction de 20 000 € du virement à la section d'investissement. L'impact sur le budget d'investissement est donc une réduction de 20 000 € sur le virement de la section de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont été réduites du même montant de 20 000 €.

Le Président appelle au vote.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ADOPTE la décision modificative 1 du budget annexe Service Public de Prévention et d'Élimination des Déchets.**

▪ **Attribution de fonds de concours 2017-2019 pour Grandchamp des Fontaines et Notre Dame des Landes et Plan de Relance 2021-2022 Sucé sur Erdre**

Chrystophe PABOIS, Vice-président, présente trois propositions d'attribution de fonds de concours. Les deux premières sont demandées au titre des fonds de concours des années 2017-2019.

La première attribution de fonds de concours concerne Grandchamp-des-Fontaines et s'inscrit dans le cadre de la création de la liaison douce Curette – Le Bon Bézier. Elle porte sur un montant de 16 750 €, pour un montant de travaux TTC de 212 015 €. La demande respecte les critères définis : une participation communale supérieure à 20 % du montant des travaux et un fonds de concours inférieur à 50 % du prix de revient net du projet. L'enveloppe disponible à l'issue de cette affectation sera de 0 €.

La deuxième proposition d'affectation concerne Notre-Dame-des-Landes et la réhabilitation de l'extension de l'école publique. Il est proposé un fonds de concours de 38 520 €, pour un montant de travaux hors taxes de 1 980 000 €. Les critères sont respectés. L'enveloppe disponible au titre de la partie « autres » sur les fonds de concours est totalement utilisée. Il restera une enveloppe disponible d'un montant de 16 466 € au titre des mobilités.

La troisième demande concerne l'attribution de fonds de concours du plan de relance pour les années 2021 et 2022 à la commune de Sucé-sur-Erdre pour l'achat d'un camion polybenne. Le fonds de concours proposé est de 21 000 €, pour un montant total d'acquisition de 42 179,67 €. Les critères sont respectés. Il restera une enveloppe disponible d'un montant de 500 725 €.

Le Président appelle au vote.

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ATTRIBUE les fonds de concours suivants :**

GRANDCHAMP DES FONTAINES - Création Liaison Douce Curette-Le Bon Bézier

Critères d'attributions FDC 2017-2019 projet "Mobilités"	MONTANT	
Fonds de Concours proposé	16 750,00	
Montant des travaux TTC	212 015,00	
Subventions attribuées	63 604,50	
FCTVA	0,00	
Prix de revient net	148 410,50	
Participation du maître d'ouvrage	131 660,50	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux	62,10%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage	11,29%	OUI

Enveloppe disponible de fonds de concours "Mobilités" après attribution 0,00 €

NOTRE DAME DES LANDES - Réhabilitation Extension Ecole Publique

Critères d'attributions FDC 2017-2019 projet "Autres"	MONTANT	
Fonds de Concours proposé	38 520,00	
Montant des travaux HT	1 980 850,00	
Subventions attribuées	1 545 960,00	
Prix de revient net	434 890,00	
Participation du maître d'ouvrage	396 370,00	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux	20,01%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage	8,86%	OUI

Enveloppe disponible de fonds de concours "Autres" après attribution 0,00 €

Enveloppe disponible de fonds de concours "Mobilité" après attribution 16 466,00 €

SUCE SUR ERDRE - Achat d'un camion Polybenne

Critères d'attributions FDC Plan de Relance 2021-2022	MONTANT	
Fonds de Concours proposé	21 000,00	
Montant des travaux HT	42 179,67	
Subventions attribuées	0,00	
Prix de revient net	42 179,67	
Participation du maître d'ouvrage	21 179,67	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux	50,21%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage	49,79%	OUI

Enveloppe disponible de FDC "Plan de Relance 2021-2022" après attribution 500 725,00 €

6. Action Foncière

Vice-président Bruno VEYRAND

- **Prolongation Portage foncier YR 121 Nort-sur-Erdre**

- 1) Contexte

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section YR numéro 121, d'une superficie de 49 942 m², située à Nort-sur-Erdre par suite du portage réalisée pour le compte de la Commune de Nort sur Erdre.

Le Bien a fait l'objet d'une convention de portage entre la CCEG et la commune de Nort sur Erdre signé en 2009 et arrivée à échéance le 28 novembre 2019.

- 2) Problématique

Suite à l'abandon du projet de parc d'activités dans le secteur de la Cosnière pour incompatibilité au SCOT Nantes St-Nazaire, la commune de Nort-sur-Erdre a cherché un nouveau périmètre en continuité avec l'enveloppe urbaine pour accueillir ce projet. Par courrier en date du 29 mars 2019, le Maire de Nort sur Erdre, Mr DAUVE, a sollicité la CCEG pour réaliser une étude de faisabilité sur ce secteur dénommé Le Prutot (*matérialisé en bleu sur le plan ci-dessus*).

Cette étude de faisabilité a été menée courant 2020 par le groupement GC Infrastructures – AGPU – Hardy Environnement. Dans le cadre de cette étude, la parcelle YR n°121 a fait l'objet de sondages pédologiques afin de déterminer la présence ou non de zones humides. Dans le secteur étudié, cette parcelle fait partie des seules à être en grande majorité hors zone humide (4,4 ha sur 5 ha). L'étude devra confirmer que cette parcelle est nécessaire à la réalisation du futur parc d'activités le Prutot.

En l'absence de Bruno VEYRAND, Vice-président, Philippe EUZÉNAT présente cette délibération, qui concerne autant l'aménagement que le développement économique.

La commune de Nort-sur-Erdre a demandé à la Communauté de communes, dans le cadre de son programme d'action foncière, en 2009, d'acquérir une parcelle de près de 5 ha. Le programme prévoyait que la commune devait la racheter à la CCEG dans les dix années suivantes, soit avant le 28 novembre 2019. Or dans le travail effectué sur le PLUI, il était prévu initialement la création d'un parc d'activités sur le site de la Cosnière, dans la partie nord de la commune. Mais cette idée était contraire au SCoT, puisqu'elle était en discontinuité urbaine vis-à-vis du bourg de Nort-sur-Erdre. Cette occurrence s'est d'ailleurs présentée dans trois communes : à Fay-de-Bretagne, avec l'extension de la Madeleine, à Notre-Dame-des-Landes, avec le projet de l'Alaska, et à Nort-sur-Erdre, dans le cas présent. Une solution alternative a été recherchée avec la commune de Nort, qui a proposé le site du Prutot. Une étude de faisabilité est en cours, avec la réalisation de sondages sur les terres. Il semblait malvenu de demander à la commune de racheter le terrain alors qu'il était probable que la Communauté de communes le rachète dans un an pour y aménager un parc d'activités. Il est donc proposé de prolonger la date limite de rachat jusqu'au 28 décembre 2021, le temps d'obtenir les résultats de l'étude de faisabilité, attendus pour octobre ou novembre, et la décision politique sur la réalisation ou non d'un parc d'activités au Prutot. Si la réponse est positive, la communauté de communes restera propriétaire du terrain et la commune n'aura pas à le racheter. S'il n'y a pas de projet de réalisation d'un parc d'activités au Prutot, pour une raison inconnue à ce jour, la commune devra le racheter à l'issue de la période du portage, le 28 décembre 2021.

Le Président appelle au vote.

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCORDE la prolongation du portage, jusqu'au 28 décembre 2021, de la parcelle cadastrée section YR n° 121 jusqu'à la réalisation effective de l'étude de faisabilité (date fin étude estimé à novembre 2021), permettant ainsi de valider l'emprise de la parcelle dans le futur parc d'activité Le Prutôt à Nort sur Erdre.**

En cas d'intégration de la parcelle au parc d'activités du Prutôt, la CCEG resterait propriétaire de cette parcelle dans le cadre du développement économique d'Erdre et Gesvres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président rappelle que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 30 juin.

La séance est levée à 20 : 45.
